

Entretien avec Vaira Vike-Freiberga dans Politique internationale

Légende: En 1999, dans un entretien accordé au périodique français Politique internationale, Vaira Vike-Freiberga, présidente de la République de Lettonie, commente le processus d'adhésion de son pays à l'Union européenne.

Source: Politique internationale. Hiver 1999/2000, n° 86. Paris: Politique internationale.

Copyright: (c) Politique internationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_vaira_vike_freiberga_dans_politique_internationale-fr-c1f3d634-c78a-4f61-ba15-2c1820bbcd3c.html

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Entretien avec Vaira Vike-Freiberga

Lettonie : Loin de Moscou

Cet entretien a été conduit par Pierre-Antoine Donnet

Pierre-Antoine Donnet — *Madame la Présidente, lors du sommet européen d'Helsinki, les 10 et 11 décembre 1999, la Lettonie a été officiellement invitée par l'Union européenne à entamer des négociations d'adhésion (1). Comment voyez-vous leur déroulement dans les années à venir ?*

Vaira Vike-Freiberga — La Lettonie est prête à commencer ces négociations qui, selon nos informations, pourraient démarrer vers le mois de mars 2000. Mon pays sera alors en mesure d'ouvrir quinze chapitres (2) simultanément. Notre équipe de négociateurs est déjà en place et nos délégations poursuivent leurs contacts à Bruxelles. Ainsi, pas moins de cinquante experts lettons du système agricole s'y sont rendus récemment. Vous le voyez : le dialogue est déjà engagé.

P.-A. D. — *Quel serait, à vos yeux, le calendrier idéal pour l'entrée effective de la Lettonie dans l'Union européenne ?*

V. V.-F. — En ce qui nous concerne, nous estimons que nous serons prêts à la fin de 2002. Techniquement, le processus de ratification pourrait donc commencer dès le 1^{er} janvier 2003. A la condition, bien sûr, que l'Union européenne soit capable, pour sa part, de progresser au même rythme que les pays candidats. Car nombre d'entre eux sauront satisfaire rapidement aux critères d'adhésion objectifs définis à Copenhague (3).

P.-A. D. — *En d'autres termes, la Lettonie pourrait rattraper son retard et rejoindre les pays dits de la « première vague » qui, comme la Pologne, ont entamé les négociations dès 1998 (4). Ne péchez-vous pas par excès d'optimisme ?*

V. V.-F. — Nullement. La Lettonie se sent prête à s'élancer sur la voie rapide et à progresser aussi vite que possible. Il se trouve que, avant même l'invitation de Bruxelles, nous avons déjà commencé nos préparatifs sans attendre décembre 1999. Or nous ne voyons aucun obstacle susceptible d'entraver cette dynamique préparatoire à l'adhésion.

P.-A. D. — *Souhaitez-vous que votre pays adhère à l'Union européenne en même temps que les autres États riverains de la Baltique — Estonie, Lituanie, Pologne ?*

V. V.-F. — Nous pensons que les négociations doivent être menées en fonction des capacités de chacun. Nous ne souhaitons pas que tel ou tel de ces pays vienne freiner tous les autres. Cela étant dit, la stabilité de cette région gagnerait à ce que les trois pays Baltes accèdent à l'Union européenne sensiblement au même moment. Pas nécessairement le même jour et à la même heure, mais à peu près à la même époque. L'Europe, dans son ensemble, y gagnerait (5).

P.-A. D. — *Pour la Lettonie, que représente, aux plans symbolique et pratique, l'adhésion à l'Union européenne ?*

V. V.-F. — Les deux aspects ont leur importance. D'un point de vue disons, philosophique ou humain, il s'agit pour nous d'un retour en Europe. Géographiquement, nous ne l'avons jamais quittée, mais la division du continent par le Rideau de fer nous en a séparés pendant un demi-siècle. La conséquence, c'est que la Lettonie est restée, bien malgré elle, à l'écart des transformations qui se sont produites à l'Ouest. Ce qui ne veut pas dire pour autant que la vie s'est arrêtée chez nous pendant toute la période d'occupation soviétique. Mais il est certain que nos contacts et nos échanges avec le reste de l'Europe s'en sont trouvés réduits et contrôlés, puisque tout devait passer par Moscou. Le fardeau a été lourd !

La Lettonie veut maintenant reprendre la place qui est la sienne en Europe et nouer toutes les relations multilatérales propres à un État souverain et indépendant. Nous entendons également prendre part au

processus décisionnel européen qui, après tout, est lui-même en pleine évolution. L'Union européenne n'est pas un ensemble achevé et, comme le disent les Américains, « coulé dans le ciment ». Il s'agit, au contraire, d'une entité en mouvement. Tout l'intérêt et toute la force du projet européen résident précisément dans sa capacité à s'ajuster, à s'adapter, à évoluer, à proposer des idées neuves et des structures nouvelles. Nous n'avons l'intention ni de rester à l'écart ni de nous comporter en sujet passif de la construction européenne, mais d'être un acteur à part entière des décisions collectives. Voilà pour le côté philosophique.

De manière plus prosaïque, nous constatons que l'Union a déjà fait ses preuves et a été bénéfique à tous ses États membres. Il est naturel qu'un pays encore en voie de développement qui a souffert des conséquences d'une économie centralisée et inefficace aspire à s'intégrer dans les échanges commerciaux de l'Union européenne.

P.-A. D. — *Considérez-vous que l'UE a la responsabilité historique et morale d'ouvrir ses portes aux pays Baltes ?*

V. V.-F. — Les Alliés de la Deuxième Guerre mondiale portent effectivement une part de responsabilité dans ce qui s'est passé. Certaines concessions ont été faites un peu rapidement. Lors des conférences de Téhéran et de Yalta, ils ont cédé trop facilement aux exigences de Staline. Vue de Riga, cette faiblesse occidentale confinait à la trahison : les Européens ont décidé du sort de millions de personnes et de peuples entiers de manière bien leste et cavalière. L'élargissement de l'Union à nos pays revêt donc, bien entendu, une dimension morale.

[...]

(1) Outre la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et Malte ont été invitées, en décembre 1999, à entamer, dès février 2000, des négociations sur leur adhésion future à l'Union européenne. Les pays candidats officiellement reconnus comme tels par l'UE sont donc maintenant au nombre de douze si l'on y ajoute la Pologne, l'Estonie, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie et Chypre. Le cas de la Turquie est à part : bien que sa candidature ait été validée, aucune date n'a été fixée pour l'ouverture des négociations d'adhésion.

(2) Les négociations d'adhésion comprennent 31 chapitres distincts.

(3) En 1993, le Conseil européen de Copenhague a accepté le principe d'un élargissement de l'Union européenne aux États d'Europe centrale et orientale. Des critères d'adhésion ont été alors définis (stabilité des institutions démocratiques, existence d'une économie de marché capable d'affronter la concurrence européenne, ajustement des structures administratives permettant de transposer le droit communautaire dans la législation des pays candidats, etc.). En décembre 1997, le Conseil européen de Luxembourg y a ajouté l'adaptation des institutions des futurs nouveaux membres aux clauses institutionnelles énoncées par le traité d'Amsterdam.

(4) Ce sont les six pays du deuxième groupe cité dans la note (1).

(5) Une adhésion différenciée dans le temps aurait pour conséquence néfaste de restaurer les barrières douanières entre Estonie, Lettonie et Lituanie en attendant l'intégration des trois États. Autrement dit, la zone de libre-échange qu'ils ont instituée serait supprimée pour une période intermédiaire.